



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 09 DEC 2020
et publié le : 11 DEC. 2020 est exécutoire.

Question n° 10

Contrat Ville centre 2017 – 2020 : Ville de Saint-Amand-Montrond, Communauté de communes Cœur de France, Commune de Charenton-du Cher avec le Conseil départemental du Cher : avenant n° 3

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi trois décembre deux mille vingt à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLOCANTS</u>
ARPEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Monsieur Nicolas RIBET
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Florence COMBES À partir du point n° 13 Pouvoir à Malika LACH-HAB
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 35
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BIGOT

Date de la convocation : 26 novembre 2020
Date de l'affichage : 26 novembre 2020

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20201203-03122020Quest10-DE
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Question n° 10

Contrat Ville centre 2017 – 2020 : Ville de Saint-Amand-Montrond, Communauté de communes Cœur de France, Commune de Charenton-du Cher avec le Conseil départemental du Cher : avenant n° 3

Monsieur Pascal AUPY, 3^{ème} Vice-Président, présente ce dossier.

Vu la délibération du 8 décembre 2017, autorisant Monsieur le Président à signer le contrat Ville-centre 2017 / 2020 ;

vu la signature du Contrat Ville-centre avec le Département, le 12 mars 2018 ;

considérant que chaque année, en fonction de l'avancement des opérations programmées, un avenant est proposé pour tenir compte des changements qui sont intervenus et des nouvelles opérations à inscrire, sans modification du montant total du contrat.

Cet avenant intègre pour cœur de France :

- un glissement de crédits inscrits sur les travaux de ZAE et sur le chemin de randonnée entre les jardins de Noirlac et Virlay, vers 3 nouvelles opérations :

- ✓ la rénovation du pont de fer de la Marmande : subvention de 66 195 € (au taux de 18,98 %) ;
- ✓ l'aménagement de l'aire d'accueil des CFI : subvention de 40 000 € (au taux de 36,36 %) ;
- ✓ la création d'un espace multisport par la commune de Charenton : subvention de 80 000 € (au taux de 60,77 %).

L'avenant n° 3 modifie l'article 4.2 : engagements des parties, sur cette nouvelle base.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

valide l'avenant n° 3 (ci-joint) et autorise Monsieur le Président à le signer.

Le Président


Daniel BÔNE

1 rue Philibert
Audebrand

- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE dont le siège se situe ~~145 rue de Cannelle~~, 18200 SAINT-AMAND-MONTROND, représentée par son Président, Monsieur Daniel BONE, en vertu de la délibération de son conseil communautaire n°..... en date du

Ci-après désignée « la Communauté de communes Cœur de France »,

d'autre part,

Le Département, la Ville de Saint-Amand-Montrond, la commune de Charenton-du-Cher, la Communauté de communes Cœur de France, sont ci-après dénommés ensemble « les parties au présent avenant ».

Préambule

Le Département, la Ville de Saint-Amand-Montrond, la commune de Charenton-du-Cher, la Communauté de communes Cœur de France (ci-après dénommés « les parties au contrat initial ») ont signé, le 12 mars 2018, un contrat de ville-centre Saint-Amand-Montrond, Communauté de communes Cœur de France, commune de Charenton-du-Cher (ci-après la dénommé « le contrat initial ») modifié par avenants le 6 novembre 2018 et le 5 décembre 2019.

Après concertation avec les parties au présent avenant, les opérations en maîtrise d'ouvrage de la Ville de Saint-Amand-Montrond et de la Communauté de communes Cœur de France font l'objet d'une évolution. Dans ce cadre, il est nécessaire de conclure un avenant n° 3 au contrat initial.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 4.2 du contrat initial. Aussi, compte tenu que les délais d'exécutions de certaines opérations prévues au présent contrat ne pourront être respectés, il est nécessaire de prolonger la durée du présent contrat d'une année.

ARTICLE 2 – ARTICLES MODIFIÉS

L'article 4.2 du contrat initial susvisé est modifié comme suit :



4.2. Au regard des enjeux du territoire de la Communauté de communes Cœur de France, les parties au présent contrat s'engagent sur leur territoire respectif à réaliser les opérations suivantes. Elles font l'objet d'un cofinancement de la part du Département :

Au titre de la rubrique « Services à la population - santé »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Maison de santé pluridisciplinaire	CDC Cœur de France	1 500 000 €	2019-2020	300 000 €

Au titre de la rubrique « Enfance – éducation »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Rénovation des structures d'accueil des jeunes enfants : écoles et structures petite enfance	Saint-Amand-Montrond	200 739,41 €	2020-2021	80 000 €
Création d'une restauration scolaire : Pôle maternelle Mallard	Saint-Amand-Montrond	335 956.35 €	2020-2021	92 000 €
Amélioration des performances énergétiques du groupe scolaire des Buissonnets	Saint-Amand-Montrond	150 000 €	2021	60 000 €



Au titre de la rubrique « Culture »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Ilôt des Carmes, Conservatoire d'art et de musique	Saint-Amand-Montrond	540 000 €	2020-2021	216 000 €
Rénovation de la salle des fêtes	Saint-Amand-Montrond	84 452 €	2020	25 335,60 €

Au titre de la rubrique « Sport »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Equipements sportifs : tennis couverts, parcours à Virlay, gymnase	Saint-Amand-Montrond	132 406.73 €	2018	26 481.35 €
Création d'un espace multisport à Charenton-du-Cher	Charenton CDC Cœur de France de France du - Cher	131 638 €	2020	80 000 €

Au titre de la rubrique « Economie – Tourisme »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département du Cher
Aménagement de l'intérieur de la halle du marché	Saint-Amand-Montrond	375 929.14 €	2017	161 123.22 €
Aménagement du site Bussière	CDC Cœur de France	1 950 000 €	2019-2020	600 000.00 €
Aménagement des quais (canal de Berry à vélo)	CDC Cœur de France	351 464.64 €	2019	139 964.32 €



Canal de Berry à vélo : rénovation du pont de fer de la Marmande	CDC Cœur de France	348 710 €	2020-2021	66 195.51 €
Zones d'activités : aménagements et dessertes, voiries de desserte de la résidence Sénior à Saint-Amand-Montrond	CDC Cœur de France	150 000 €	2020-2021	60 000.00 €
Réalisation d'un chemin de randonnée entre les jardins de Noirlac et Virlay	CDC Cœur de France	100 000 €	2021	30 000 €

Au titre de la rubrique « Environnement, eau et assainissement »¹

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département du Cher
Station d'épuration de Meillant	CDC Cœur de France	1 053 430 €	2020	89 500 €

Au titre de la rubrique « autres projets structurants »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département du Cher
Cité de l'Or : travaux d'amélioration énergétique	Saint-Amand-Montrond	156 612.70 €	2020-2021	62 400 €

¹ Les opérations concernant cette rubrique peuvent être portées par des maîtres d'ouvrage non identifiés comme un pôle d'équilibre ou de centralité compte tenu des modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage dans les domaines de l'assainissement, de l'alimentation en eau potable et des milieux aquatiques. Cette rubrique figure parmi les priorités départementales relevant de ce contrat.



Aménagement de la traversée de Bourg	Charenton-du-Cher	435 000 €	2020	87 000 €
Aménagement de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants	CDC Cœur de France	110 000 €	2020	40 000 €

Soit un total de financement envisagé par le Département d'un montant de 2 216 000 € sur la durée du contrat.

- L'article 6 du contrat initial susvisé est modifié comme suit :

Le présent contrat prend effet à sa date de notification par le Département aux autres parties. Il prendra fin au 31 décembre 2021.

Ces dispositions abrogent les dispositions contenues dans le contrat initial.

ARTICLE 3 – ARTICLES INCHANGES

Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux clauses du présent avenant lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification par le Département aux autres parties. Il prendra fin au 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 – CLAUSE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'application des présentes clauses, comme les actions contestant la validité du présent avenant et tendant à son annulation, sont réglés selon les modalités mentionnées à l'article de la convention/du contrat initial(e).



Fait en quatre exemplaires originaux, dont un est remis à chaque partie au présent avenant,

A Bourges, le

Pour le Département, Le Président, Michel AUTISSIER	Pour la Communauté de communes Cœur de France Le Président, Daniel BONE
Pour la Ville de Saint-Amand-Montrond Le Maire, Emmanuel RIOTTE	Pour la Commune du Charenton-du-Cher Le Maire, Pascal AUPY



En signant le présent avenant, vous consentez à ce que les Informations personnelles recueillies fassent l'objet de traitements informatiques destinées à son instruction.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 s'appliquent au présent avenant.

Les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités du Département, responsable du traitement, d'instruire le présent avenant,
- aux agents de la Paierie départementale du Cher d'exécuter les opérations comptables du Département,
- aux agents du Département d'établir des statistiques, études internes et enquête de satisfaction aux fins d'évaluation de la politique publique mise en œuvre et/ou dans le cadre de l'observatoire territorial (si besoin),
- aux autorités de contrôle des collectivités territoriales de réaliser leur contrôle (si besoin).

Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du présent avenant.

En fournissant les réponses, vous consentez à ce que les agents mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de leurs données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer leur consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - Département du Cher - Hôtel du Département - 1 place Marcel Plaisant - CS 30322 - 18023 BOURGES Cedex, ou, via la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr/>.

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la Commission nationale informatique et libertés.

